

Archives

Courrier Confédéral

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Sommaire

*Le Bureau confédéral s'adresse à toutes les organisations de la CGT :
STIMULER ET DONNER L'ENVERGURE NECESSAIRE AUX
DEBATS PREPARATOIRES AU 44e CONGRES CONFEDERAL p. 1*

*Echos de la préparation
du 44e Congrès ----- P. 3*

*UGICT - CGT Initiatives techniciens
et techniciens supérieurs ----- P. 5*

V.O. 44ème Congrès ----- P. 7

*INITIATIVE JEUNES
3 semaines pour le 7 ----- P. 8*

*SOCIAL
Les jeunes enfants en danger ----- P. 10
Austérité, toujours les mêmes ----- P. 12
Le CNPF ouvre la voie à la
capitalisation P. 13*

*La tribune de l'immigration,
pourquoi faire ? ----- P. 15*

N° 38 - 25 novembre 1991 - nouvelle série

*Directeur de la publication : Pierre KOEHLER, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX
N° Commission paritaire 1830 D 73 - prix 3,60 F.*

Le Bureau Confédéral

s'adresse à toutes les directions des organisations de la C.G.T.

**STIMULER ET DONNER L'ENVERGURE NECESSAIRE AUX DEBATS
PREPARATOIRES AU 44EME CONGRES CONFEDERAL**

Le Bureau Confédéral a fait le point de la préparation du 44ème congrès.

Nombre d'initiatives sont d'ores et déjà réalisées ou prévues. Il convient d'apprécier cela à sa juste valeur.

Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, les débats et discussions pour préparer le Congrès dans les entreprises marquent le pas.

Ce constat se vérifie tant du point de vue du nombre de débats que de celui de leur contenu. Dans certains cas même, le projet de Document n'est pas encore remis aux syndiqués. Il apparaît, en conséquence, un besoin urgent d'une impulsion vigoureuse de la part de toutes les directions syndicales pour que, partout, dans les entreprises et lieux de travail, le débat et les discussions s'engagent et soient abordées, discutées, délibérées les grandes questions qui sont autant d'enjeux pour la C.G.T. du 44ème Congrès.

Le Bureau Confédéral lance un appel à toutes les directions syndicales pour qu'elles encouragent et favorisent la tenue de congrès de syndicats et assemblées de syndiqués et, plus généralement, la mise en débat avec les syndiqués de toutes ces questions dont le fil conducteur est bel et bien : comment mettre en oeuvre, partout, la démarche syndicale que nous voulons ? comment construire la C.G.T., le syndicat de classe, de masse, indépendant, démocratique et unitaire, dont les salariés d'aujourd'hui ont besoin ? qu'est-ce que cela implique de changer dans notre façon de voir, de dire, de faire, à chaque niveau de notre organisation syndicale ?

La remise à chaque syndiqué du projet de Document d'Orientation ne peut en aucun cas se faire formellement.

Aucun syndiqué ne peut être laissé livré à lui-même. Des explications, des discussions, des éclairages sur la portée et les enjeux du document sont indispensables.

Les débats doivent être conçus et conduits, en partant du vécu dans l'entreprise, sur le lieu du travail, des réalités sans fard de la pratique et de la vie syndicale.

C'est tout cela qu'il convient de confronter aux différents aspects traités dans le projet de Document d'Orientation.

Encourager, stimuler l'organisation des débats avec les syndiqués est la responsabilité politique du moment pour chaque direction syndicale. C'est également celle des délégués mandatés pour participer au 44ème Congrès dont l'engagement concret dans les débats est indispensable car ils seront porteurs des choix et décisions des syndiqués, et ils auront ensuite à leur rendre compte, après le 44ème congrès, de l'accomplissement de leur mandat.

Pour aider à ce que débats et discussions prennent la dimension et le contenu qui conviennent, le Bureau Confédéral a arrêté les dispositions suivantes :

1°/ Les coopérants confédéraux sont chargés d'apporter toute leur aide aux directions d'U.D. avec lesquelles ils travaillent pour que, très vite, la démarche du Bureau Confédéral trouve des concrétisations appropriées dans chaque département.

2°/ Une réunion des Secrétaires Généraux des Fédérations avec le Bureau Confédéral aura lieu très prochainement.

3°/ Des dispositions sont en cours d'élaboration pour impliquer plus largement la Direction Confédérale et, au premier chef, le Bureau Confédéral et les membres de la Commission Exécutive Confédérale dans des débats à l'entreprise. Cette implication doit contribuer à donner le ton et le tonus au style et à la qualité de ce qui est recherché.

4°/ "La Vie Ouvrière" publiera, dans ses prochains numéros, des articles de fond éclairant les enjeux du 44ème Congrès. Des initiatives médiatiques seront recherchées pour donner sa pleine dimension publique au Congrès.

5°/ La prochaine réunion des Secrétaires Régionaux qui se tiendra le 19 décembre à Bordeaux sera l'occasion d'un rendez-vous/bilan de la préparation du Congrès.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T.

Montreuil, le 18 novembre 1991

Echos de la préparation du 44ème Congrès

- 1 - des exemples de plans de travail

Union Départementale d'Ille-et-Vilaine

Le rôle des directions syndicales va être déterminant. Le Congrès de la C.G.T., en liaison avec la lutte, avec l'organisation C.G.T. cela doit se vivre concrètement : assemblées de syndiqués décentralisées, assemblées générales, congrès de syndicat.

Notre commission exécutive du 10 octobre 1991 a décidé d'un plan de travail qui sera examiné à chaque C.E. ; d'ici la C.E. du 14 novembre, l'objectif pour chaque membre de la C.E. est de prendre contact avec les syndicats suivant, et avec eux, d'examiner concrètement la préparation du 44ème Congrès.

GME - EDF Saint Grégoire ; Pompiers Rennes Sud ; SGPEN Joliot Curie ; AFC ; SNCF Dépôt ; AIV ; Municipaux Saint Malo - Bilon ; CA - PTAS - ERGM ; SIBF - CRAMB - Citroën ; ACVG ; Trésor ; SRPI ; SNCF / Dol - CEGELEC ; SNCF Ateliers ; INSA - EDF Atalante ; Hôpital sud - BPO ; Kronembourg ; Restaurants et cités U ; CCAS - OE ; EDF Rennes sud ; Impôts ; Municipaux Redon ; UFCM ; Hôpital Saint Malo ; Dockers Saint Malo ; PTT Rennes RP ; Municipaux Rennes ; SNCF Vitré ; GNC.

Union Départementale de Seine-et-Marne

Ce plan de travail établi en coopération et coresponsabilité avec les Unions locales, Unions professionnelles, Unions syndicales et Syndicats départementaux a été adopté par la C.E. de l'U.D. du 9 octobre et a pour objectif de parvenir à la tenue d'assemblées générales ou de congrès dans le maximum d'organisations, en priorité dans les sections et syndicats de plus de 30 adhérents.

Ce plan de travail intègre donc 62 organisations et implique 26 camarades de la direction de l'U.D.

Cheminots Vaires - Cheminots retraités Vaires - Centrale Vaires - CCL Vaires : Congrès le 15/11/91 - Arjomari Boissy (FILPAC) - Brodart Graphique (FILPAC) - Villeroy & Boch : A.G. le 7/12/91 - Hôpital Coulommiers : A.G. le 12/12/91 - Communaux Champs - Plaselec (Chimie) - Agos Emerainville (Santé) - DOC (Commerce) - Communaux Meaux : Congrès le 2/12/91 - Hôpital Meaux - Moulin (métallurgie) - PTT Centre de tri : Congrès le 18/11/91 - Cheminots Melun - Cheminots retraités Melun - Vermin (Chimie) : Congrès le 27/11/91 - SNADGI - Hôpital Melun - EDF CDM Siège - EDF GRPT - EDF GRPT GNC - EDF GNC - PTT Centre de tri - SÔCOMAC (Bois) - SNECMA Ouvriers - SNECMA UFICT : congrès les 14 et 15/11/91 - SNECMA Retraités - SETRA (transports) - Communaux Savigny - EDF CDM Savigny - Farnier (Chimie) - Cheminots Mitry - Communaux Mitry - cheminots retraités Mitry - Site J.S. (Métaux) - SAM (Métaux) : congrès mi-décembre - EDF Subdivision - SOETAM Renardières - EDF Retraités - Centrale Vernou - Hôpital Montereau - CERMEF (Construction) : A.G. début janvier - PTT Poste Montereau : Congrès le 4/11/91 - G.M.G. (chimie) - DSIPC (Verre/céramique) - Ecole Canne Ecluse (Police) - retraités interpro : A.G. début décembre - Riquet (FILPAC) - CORNING - Vidéoglass - Noury (métaux) - Ponticelli (métaux) - Tube cutting (métaux) - Imprimerie François - Degond (métaux) - PTT : Congrès 12 et 13/12/91 - Syndicats départementaux : EDF GDM - SDEN - SGPEN -

Fédération de la métallurgie

Congrès de syndicats et d'U.S.T.M. (à compter de septembre 1991)

a) U.S.T.M.

24/25 octobre 91	Nord Avesnois	30 novembre	Chausson Montataire
7 novembre 91	Haute-Garonne	novembre	TIBELETTI (06)
12/13 décembre 91	Essonne		Chaffoteaux Saint-Brieuc
19/20 décembre 91	Doubs		Thomson CEBM (29)
	Pas de Calais		Thomson Sintra brest
			RNUR Choisy
			Local Saint-Ouen L'aum.
		6 décembre	RVI UFICT Saint Priest
b) Syndicats		7 décembre	CEZUS Ugine
10 septembre	Renault Dijon		BOMAT (12)
11 septembre	Potain La Clayette		FORD Bordeaux
16 septembre	Dassault Martignas	12 décembre	Merlin G. UFICT Grenoble
25/26 septembre	Soretex Angers	20 décembre	Alcatel Cable Bourg en B.
27 septembre	Wabco (77)	décembre	Fonderies d'Ussel
28 septembre	SACM Mulhouse		AFO Brest
Septembre	KONI Villeneuve		FORD Bordeaux
Septembre	Hispano Gonfreville		Merlin Gerin Grenoble
			Pierre et B. Fourmies
1/2 octobre	ECIA Beaulieu		Local Fourmies
5 octobre	Lucas Diesel La Rochelle		Peugeot Vesoul
5 octobre	Carrier Keops Le Mans		Alcatel La Verrière
10/11 octobre	Air Liquide Champigny		Métaux UFICT Noisy le Sec
17/18 octobre	Sollac Fos Ufict		
18 octobre	SADEFA Fumel		
	SOREMA (Ex A. Martin) Reims	18 janvier 92	CASE POCLAIN Saint Dizier
19 octobre	Sambre-Meuse Saint Brieuc	Janvier 92	Talbot Poissy
25 octobre	SPIN Le Havre	29 Février 92	JP Timbaud Montreuil.
26 octobre	Massey Ferguson Beauvais		
Octobre	DAVUM Montereau	Sans précisions	IMP MARTI Vieux-Charmont
	Alsthom Saint Ouen	de date	Calor (38)
	Souriau Champagné		CIT ALCATEL Querqueville
Octobre/novembre	Metaltemple St Jean de Maurienne		Renault Laxou
			PAM Foug
7 novembre	S.N.R. Annecy		FCB (59)
	PURFLUX (12)		Messier Bugatti Mosheim
8 novembre	UGINE L'Ardoise		De Dietrich Reischoffen
9 novembre	UGINE Guegnon		Strafor Strasbourg
14/15 novembre	SNCMA Villaroche UFICT		INA Haguenau
21/22 novembre	THOMSON Bagneux		Gal Motors Hydramatic (68)
22 novembre	TRANSROL SKF		Rhenalu (68)
	REIMS AVIATION		Rhenalu Châlon
28 novembre	Aérospatiale Saint Médard		Glaenzer Arnage
29/30 novembre	RVI Vénissieux UFICT		Thomson Sartrouville ouvriers
			GEC Alsthom (93)

Bilan de l'année 1991 au 9 novembre 1991

92 congrès (dont 7 USTM) se sont déroulés durant l'année –pour 50 prévus–

1 896 participants ont été recensés pour 40 congrès sur 92

dont les résultats sont connus.

B) Assemblées générales de militants et de syndiqués

Le bilan établi au 9 novembre 1991 enregistre 743 militants recensés dans 31 assemblées –dont les résultats sont connus sur 56 qui se sont tenues.

1134 syndiqués ont participé à 23 assemblées –dont les résultats sont connus– sur les 35 qui se sont tenues.

UGICT–CGT : initiatives techniciens et techniciens supérieurs

–recensées au 8 novembre 1991–

1. Diffusion du 4 pages URIF / UGICT

PARIS	55 000
VAL DE MARNE	25 000
ESSONNE	10 000
YVELINES	20 000
SEINE SAINT DENIS	30 000
HAUTS DE SEINE	50 000
SEINE ET MARNE	5 000
VAL D'OISE	6 500

2. Reprise du 4 pages par d'autres départements

Nord–Pas–de–Calais	
C.D. UGICT Nord	30 000
Loiret	5 000
Bouches–du–Rhône	15 000
Var	3 000
Rhône	5 000
Hte Garonne	Projet à reproduire courrier UD
Gard	Projet à reproduire courrier UD
Loire Atl.	Lettre aux syndiqués.

3. Reprise et adaptation par les union fédérales ICT

Métallurgie – Chimie – GNC – Secteurs Financier – Cheminots – Services publics.
Prévu : Agro–alimentaire – Construction – Santé.

4. Initiatives unions fédérales

GNC : Semaine temps fort du 4 au 8 novembre : 100 initiatives

Actions : préparateurs centrales thermiques – Techniciens de conduite des centrales nucléaires (4ème jour d'action) – Techniciens des centrales hydrauliques.

Réunion des techniciens le 5 novembre. Nouveau temps fort le 19 novembre

Métallurgie : 70 entreprises ciblées avec les membres de la Commission exécutive. Réunion des syndiqués pour décider des initiatives et de la diffusion du matériel technicien.

Transports : actions "techniciens" diverses.

TS régulation métro RATP – Electroniciens aviation civile – Journée transports urbains le 15 novembre.

Construction : 10 entreprises ciblées vers les techniciens.

Lutte au siège SPIE Batignolles Cergy Pontoise. Initiative le 13 décembre 1991 vers les I.C.T.

Santé : Diffusion d'un matériel vers les médico–techniques.

Infirmières anesthésistes réanimation – Infirmières salles d'opérations.

Ciblage établissements en Ile de France en coopération avec les commissions départementales UGICT.

Commerce : initiatives Printemps – FNAC – HCR – Belier (pub.)

Enquête qualifications / classifications.

Cheminots : matériel vers les techniciens d'études.

Initiatives vers les techniciens du chantier TGV Nord avec UL 10ème - commission départementale de Paris et l'Union fédérale des cheminots.

Services centraux - informaticiens.

5. Départements

Haute Garonne : décision de 60 000 contacts avec des techniciens. Enquête -objectif 5 000 réponses sur le département.

Bouches du Rhône : Initiatives d'entreprises réalisées.

Sollac - SNIAS - ASCOMETAL - Impôts - Trésor - PTT (adhésions suite à la diffusion du 4 pages) EDF - santé.

Procida (élections le 24 octobre : + 22 % dans le 2ème collège).

Initiative départementale le 26 novembre. Objectif : 1 000 techniciens. Rassemblement à Marseille.

Gard : GOCEMA

Var : quatre unions locales. Initiatives CNIM - Services publics - Université - Santé - PTT - EDF.
2 temps forts les 3 et 4 décembre.

Loire Atlantique : initiatives Alstom - aérospatiale (Nantes et Saint Nazaire) CISTEL - ECAN Indret.

Loiret : BRGM - Thomson - EDF - Proform - Renault - CPAM - CERTA 6 Hutchinson.

Nord : 50 entreprises ciblées : 2 journées temps fort les 14 et 15 novembre avec U.D. et Commission départementale.

Yvelines : 47 entreprises ciblées.

Val de Marne : 50 entreprises ciblées.

Initiatives réalisées : IGN - UPC - Alkan (progrès aux élections) - Essilor (progrès aux élections : tous les sièges 2ème collège gagnés par la C.G.T.) - Henri Mondor - Renault Choisy (initiatives techniciens pour la première fois) - Rhône Poulenc - Communaux de Vitry.

Essonne : Initiatives : CEP Saclay - EDF - MET (progrès aux élections) - SIPE - SNECMA - VIBRACHOC - IBM.

Seine Saint Denis : 48 entreprises ciblées. Initiatives Hôpital Maisons Blanche - Hôpital Avicennes - GEC Alstom Le bourget.

Hauts de Seine : Diffusion - initiatives en cours - recensement en cours.

Seine et Marne : UL Marne La Vallée : 10 entreprises parrainées - adhésions de techniciens.

6. Initiatives des membres du Bureau et secrétariat de l'UGICT

7 novembre	Gironde	Org. Sociaux	Maïté Demons Gérard Delahaye
8 novembre	Conf Départementale du Gard Entreprise Waterman (44)		Guy Scat Pascal Janots
13 novembre	Printemps (A.G.)		Maïté Demons
14 novembre	CN UNSEN RATP (AG Syndiqués)		Gérard Delahaye Guy Juquel
19/21 novembre	Congrès SNADGI Carrefour ICT		Gérard Delahaye
26 novembre	Marseille - Initiatives entrep.- Rass. 17 h.		Alain Obadia Maïté Demons
3 décembre	Conf. Dép. Haute Vienne		J. R. Kerourédan
3/4 décembre	4 initiatives dans le Var		Guy Juquel.

conflit des assistants sociaux : 250 adhésions au 8 novembre (recensement partiel).

Journée techniciens – techniciens supérieurs le 29 novembre 1991 (200 entreprises ciblées – 16 U.D. et 28 U.L.) dans le cadre du Conseil national de l'U.G.I.C.T.

V.O. 44ème Congrès

La période de réflexion et de débats qui s'engage dans la préparation du 44ème Congrès et après nous permet de prendre appui sur l'expérience des Rendez-vous C.G.T. avec la V.O. dans plus de 3 000 entreprises, pour donner une impulsion à la diffusion de l'hebdo C.G.T.

Des centaines de réunions avec les directions syndicales, de débats avec les syndiqués vont avoir lieu avec la participation de dirigeants de fédérations, d'unions départementales, d'unions locales.

Ces réunions, ces débats doivent être l'occasion de mettre en oeuvre, de concrétiser sur les objectifs de la campagne :

3 mois avec l'hebdo C.G.T.

Objectifs

1. Diffusion régulière

- . création de centre de diffusion,
- . abonnement des délégués au congrès,
- . abonnement d'accueil pour les nouveaux syndiqués.

2. Vente de masse

- . VO SALAIRES N° 2467 du 9/12/91 – 16 Francs
- . VO IMPOTS N° 2472 du 13/01/92 – 16 Francsz.
- . 3 N° hors série du congrès – 10 Francs :
 - lundi 27 janvier 1992
 - mercredi 29 janvier 1992
 - vendredi 31 janvier 1992.
- . VO compte-rendu du Congrès N° 2475 du 3/02/92.

3. Finances

- . Règlement des factures
- . Examen des dettes.

4. 3 jours VO-Editions

organisation par les U.D. dans chaque département * de trois jours pour promouvoir et diffuser l'ensemble des publications VO Editions (Papeterie 92, VO service, VO juridique...)

* en région parisienne, un jour par U.L.

Point des dépôts existants (états des stocks et règlements) et création d'un dépôt permanent dans chaque U.D.

3 SEMAINES POUR LE 7

ECHOS D'ICI, LA ET AILLEURS

EDF Bordeaux : 100 jeunes réunis avec la CGT débattent de leurs besoins et aspirations, définissent leurs revendications, préparent l'action et les élections du 21 novembre 91. Ensemble, ils décident de venir à 2 cars à Paris le 7 décembre 91 pour se faire entendre.

ARSENAL DE LORIENT : 100 jeunes en débat avec la CGT pour les revendications, l'action, préparer leurs élections. Le 7 ils y seront et préparent l'autofinancement de leur car.

UL de GRAMAT (46) : les jeunes de la localité (3 800 habitants) se réunissent avec la CGT.

- Besoin : se retrouver pour des activités, fêtes, etc...

- Revendication : une salle

- Action : pétition puis délégation.

A ce jour, 300 signatures recueillies, 600 escomptées d'ici la semaine prochaine.

La délégation et la médiatisation de l'action se préparent.

Le 7 ils seront là et espèrent nous parler de leur succès.

THOMSON SARTROUVILLE : les jeunes de la cité des Indes, les salariés de la Thomson, ensemble dans l'action pour l'emploi. Une première initiative devant et dans l'entreprise le 13 novembre.

L'action se poursuit. Chacun s'organise pour élargir là où il se trouve. Rendez-vous est pris pour d'autres initiatives ensemble dans l'entreprise, à la Préfecture, etc. Le 7, ils y seront ! A suivre ...

Les jeunes de la SFOS à PERSAN (95) dans l'action régulièrement depuis plusieurs semaines sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail organisent, remplissent et autofinancent leur car pour le 7 à Paris.

A DUNKERQUE : suite au succès du 24 octobre marqué par la présence et la combativité des jeunes, l'Union locale organise une journée en direct avec les jeunes dans les entreprises. Déjà une certitude, les cars pour le 7 ne seront pas vides !

A L'AIA (33), à EDF, Caen, Laval, Toulouse, à L'Arsenal de Brest, à la CRAMIF, l'Alsthom St Ouen, les Communaux d'Aubervilliers, Matra, Talbot, Cheminots St Lazare, Saintes, Amiens, là aussi le 7 se prépare.

DANS LES LUTTES DONT ON PARLE AUSSI

Santé, Assistantes sociales, spectacle, comment ne pas voir que les jeunes y sont, y luttent, et ne comptent pas pour du beurre.

A partir de leurs préoccupations, en lutte pour leurs revendications, n'est-ce pas là le style même d'une préparation revendicative impulsée pour préparer le 7 de bonne façon.

Le 7 peut être pour eux un temps fort de leur lutte à bien des égards, dès lors que le lien, la cohérence et la complémentarité entre les deux sont compris.

N'hésitons pas à y travailler par profession, par département, par syndicat.

Luttes en cours, préparation du 7 décembre par le débat et l'action avec les jeunes dans les entreprises, au total quelle contribution à la préparation, par la mise à l'épreuve de la vie, de notre 44e congrès. Quoi qu'il

arrive, cela aura un sens profond quand à la vérification de la justesse de nos orientations et quant à notre capacité à les faire vivre avec tous les salariés au quotidien dans les entreprises.

3 SEMAINES POUR REUSSIR.

Partout où la préparation du 7 décembre est engagée concrètement, les jeunes répondent présents.

La réussite en grand du 7 décembre 91 ne dépend donc que de nous, de notre capacité à le faire connaître aux jeunes, à le préparer avec eux à partir de leurs situations et revendications.

Tenant compte de la disponibilité des jeunes pour l'action, de leur spontanéité pour s'engager dans ce qui leur plaît, de leur capacité à réagir et s'organiser vite et fort, des dispositions concrètes et volontaires peuvent être très payantes à condition de ne pas perdre de temps.

Prenons les décisions de direction syndicale pour appuyer vraiment sur l'accélérateur avec les jeunes dans les entreprises avec un double objectif :

- poursuivre ou engager la préparation du 7 décembre par le débat et l'action avec les jeunes dans les entreprises.
- inscrire les jeunes et prendre les dispositions pratiques pour leur participation à Paris (le badge est disponible pour aller vers l'autofinancement des moyens de transport).

Cela doit être accompagné de mesures pour faire connaître très largement aux jeunes l'existence, le contenu de la journée du 7 à Paris (tracts Fédérations, UD, UL, syndicats avec lieux de rendez-vous, initiatives médiatiques décentralisées, conférences de presse) en lien étroit avec les luttes, l'actualité revendicative locale, départementale ou professionnelle.

Les jeunes participeront d'autant plus volontiers que le 7 fera parler de lui, qu'il sera présenté et préparé comme un moment fort de la lutte pouvant être un événement, leur événement.

LA JOURNEE SE PROFILE

Matin :- Accueil centralisé à partir de 8 H 00 (le lieu vous sera communiqué dès que possible)

- Départ avec les Fédérations pour les initiatives par profession aux différents coins de la capitale.

Midi : - Repas avec les Fédérations

Après-midi : avec son caractère interprofessionnel (le lieu de rendez-vous sera lui aussi communiqué au plus tôt).

Soirée : les jeunes sont chez eux à la CGT, prise de parole, concert.

La fin est envisagée au plus tard à 21 heures.

Complémentaire et cohérent avec les luttes en cours, contribution en grand à la préparation du 44e congrès, le 7 sera ce que nous en ferons, les jeunes étant pour leur part très nombreux à être disponibles pour peu qu'ils soient au courant et informés que cette journée existe.

Prenons tout de suite les dispositions qui s'imposent, mettons nous tous ensemble en situation de construire avec les jeunes aussi, la CGT du présent et de l'avenir.

LES JEUNES ENFANTS EN DANGER

Les Assistantes Maternelles ne seront plus agréées.

Un avant-projet de loi portant sur l'accueil des jeunes enfants par des Assistantes Maternelles vient d'être présenté par le Gouvernement au Conseil d'Administration de la CNAF.

Ce texte a été repoussé à l'unanimité par le C.A. de la CNAF, l'inquiétude et l'indignation ont prévalu dans les débats.

De quoi s'agit-il ?

Ces textes concernent :

D) l'accueil permanent (jour et nuit) d'enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

– soit 70.000 enfants (dont 3.000 malades ou handicapés), confiés à 40.000 familles d'accueil.

Nouvelles dispositions prises pour les assistantes maternelles :

- une formation obligatoire de 120 heures pendant les 2 premières années d'activité est mise en place,
- une mission de suivi est désormais reconnue par la loi,
- l'agrément préalable délivré par la PMI est maintenu mais les conditions en seront redéfinies.
- la rémunération sera fondée sur le mois avec une augmentation du plancher fixée par voie réglementaire.

II) L'accueil de jour

Cela concerne les jeunes enfants dont les parents travaillent et qui sont accueillis pendant la journée au domicile d'assistantes maternelles.

250 000 enfants sont ainsi accueillis par 170 000 assistantes maternelles actuellement agréées.

140 000 sont des assistantes maternelles libérales

30 000 sont des assistantes maternelles de crèches familiales.

Enfin, on estime qu'entre 125 000 à 145 000 enfants seraient accueillis par des assistantes maternelles non agréées.

LA SUPPRESSION DE L'AGREMENT

C'est sous le prétexte de lutter contre cette activité clandestine de personnes non agréées que le gouvernement supprime l'agrément des assistantes maternelles !

Cet agrément était jusqu'alors préalable et obligatoire pour exercer légalement cette activité. Il est délivré par le Président du Conseil Général après enquête des services de PMI (Protection Maternelle Infantile).

Il constituait une garantie minimum pour les parents et leurs enfants.

Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) seraient donc désaisis du contrôle préalable concernant les aptitudes de la famille accueillante, l'état de santé de ses membres, les conditions de logement et le nombre d'enfants accueillis.

Désormais, il suffirait d'une simple déclaration de la part des Assistantes Maternelles à la Mairie, assortie d'un certificat médical.

La PMI n'a même plus d'obligation légale de contrôle après la déclaration. Elle n'interviendra que si sont signalées "des conditions d'accueil mettant en danger la santé, la sécurité ou la moralité des mineurs accueillis".

Tous les discours portant sur la mise en place de formation concernant cette activité se dégonflent comme un ballon de baudruche.

Cette formation portant sur 60 H n'est pas obligatoire. L'intéressée devra en faire la demande dans les 5 ans qui suivent la déclaration.

Enfin, les cotisations d'assurance responsabilité civile des assistantes maternelles seraient prises en charge par le département. Celui-ci se ferait rembourser annuellement par les CAF les frais engagés à ce titre (dépense obligatoire financée sur fonds d'action sociale). La prise en charge du coût, environ 65 F par an, de l'assurance n'est en rien de nature à inciter les gardiennes "clandestines" à se déclarer.

Elle n'est pas acceptable par les Caisses d'Allocations Familiales, ni dans son principe, ni dans ses modalités.

Une aide légale directe aux familles est annoncée :

Elle doit être présentée au C.A. de la CNAF le 26 novembre 1991.

Annoncée par le Conseil des Ministres du 30 janvier 1991, elle ne serait attribuée que pour les parents "employeurs" d'assistantes maternelles.

Elle serait de 500 F mensuels jusqu'aux 3 ans de l'enfant et de 300 F. mensuels de 3 à 6 ans.

Les informations actuelles ne permettent pas de savoir si cette nouvelle prestation financée par les Caisses d'Allocations Familiales, serait soumise à condition de ressources, ni si les déductions fiscales actuelles pour frais de garde seraient maintenues.

Par contre, elle pourrait dissuader certains parents de recourir aux crèches traditionnelles et familiales. Ces modes d'accueil ne bénéficieraient pas de cette prestation et deviendraient plus coûteux au-delà de 2 SMIC (4.640 F mensuels nets X 2).

D'après la CNAF, les barèmes crèches mis en oeuvre par les contrats crèche et enfance pourraient devenir plus difficiles à appliquer et les charges des collectivités locales s'en trouveraient alourdies.

CONCLUSION

L'agrément avec ses critères minimum de garantie doit être maintenu et son contenu amélioré sur le suivi et la formation des Assistantes maternelles.

Il en va de la sécurité la plus élémentaire des enfants et des garanties de qualité de l'accueil à domicile.

Les crèches traditionnelles et familiales doivent être développées impérativement.

D'après la dernière enquête du CREDOC la demande en crèche traditionnelle est le double de l'offre et croît ces dernières années. C'est le type d'accueil pour lequel les parents utilisateurs sont les plus satisfaits (80 %) ; à l'opposé, les nourrices non agréées apparaissent comme une solution retenue par défaut et rarement souhaitée ; c'est le mode d'accueil qui réunit le plus d'insatisfaits (65 %).

Les différents modes d'accueil doivent être complémentaires et non concurrentiels. Les charges financières des parents doivent être allégées dans tous les cas.

INFORMER, AGIR TRES RAPIDEMENT

Ces textes doivent être soumis au Parlement avant la fin de l'année. Il faut empêcher cela. Ce serait un recul considérable. Il y a urgence à alerter les salariés, les aider à organiser l'action contre ces textes, à exiger des équipements de qualité pour leurs enfants.

Pétitions, motions, délégations en associant les salariés, les personnels, les professionnels de la PMI, les élus municipaux, les administrateurs élus de la Sécurité Sociale doivent être dirigées vers les pouvoirs publics : préfectures, conseils généraux, parlementaires.

Faites connaître dans les meilleurs délais les dispositions et initiatives prises au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE de la CGT.

AUSTERITE TOUJOURS LES MEMES ?

Les retraités, les malades, les accidentés du travail, les familles seront-ils à nouveau les victimes de l'austérité le 1er janvier prochain ?

La question mérite d'être posée. A quelques semaines de cette échéance, le gouvernement n'a pas encore fourni la moindre indication aux Conseils d'Administration des différentes Caisses concernées (CNAVTS – CNAMTS – CNAF) sur ce que sera le montant de la prochaine revalorisation des différentes prestations servies aux intéressés.

Au-delà du manque de considération, dont sont une nouvelle fois l'objet les représentants élus des assurés sociaux et allocataires de la part du pouvoir, une réalité demeure : les catégories concernées ont été les principales victimes de la politique de restriction des dépenses sociales que le gouvernement a mis en oeuvre cette année.

Alors que les prix marqueront une progression de l'ordre de 4 % et l'évolution moyenne des salaires équivaldra à un pourcentage avoisinant 4,2 % pour l'année, il convient de rappeler que les prestations concernant les catégories évoquées ci-dessus n'ont été revalorisées que de :

- 1,7 % au 1er janvier
- et 0,8 % au 1er juillet.

On mesure sans peine la perte de pouvoir d'achat et les difficultés supportées par celles et ceux placés dans cette situation et qui sont souvent les plus défavorisés.

Il est indispensable que toutes les actions menées au niveau des entreprises pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat associent très étroitement le problème de la revalorisation des prestations sociales.

Au-delà d'une nécessaire solidarité, c'est aussi la défense du pouvoir d'achat d'une partie importante de la force de travail qui est en jeu à travers le salaire différé.

LE CNPF OUVRE LA VOIE A LA CAPITALISATION ET EUROPEANISE LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE

En proposant la réduction des droits ouverts par l'augmentation du taux de cotisation au titre des opérations supplémentaires en retraite complémentaire à compter du 1er janvier 1992, le patronat viole le principe fondamental de la répartition : ce qui sera cotisé ne sera pas entièrement redistribué.

Parallèlement, la solidarité inter-génération qui permet aux retraités de l'entreprise de bénéficier des acquis des actifs sera elle aussi remise en cause.

A partir de là, la voie est ouverte à la création des fonds de pensions au bénéfice des entreprises avec l'argent des salariés comme cela se pratique au niveau européen et aussi comme le Livre Blanc sur les retraites le suggère.

Une importante partie de la retraite des salariés sera alors transformée en rente, à l'avenir étroitement lié aux fluctuations des marchés boursiers. C'est le retour à la Capitalisation et à son cortège de drames pour les petits épargnants.

Il est encore temps de mettre en échec les objectifs patronaux. Il faut que sans tarder et avant le 4 décembre, date de la prochaine commission paritaire, les travailleurs actifs et retraités multiplient vers les directions d'entreprises, les Chambres Patronales, le CNPF (1), leur expression de refus des propositions patronales et demandent la prise en compte des propositions de la CGT pour porter le taux de cotisation obligatoire de 4 à 6 % avec l'ouverture de droits correspondants et maintenir des opérations supplémentaires entre 6 et 8 % dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle.

(1) adresse du CNPF : 31 avenue Pierre 1er de Serbie - 75016 PARIS

Le secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE organise quatre stages pour l'année 1992.

Les deux premiers au cours du premier semestre, se tiendront à l'Institut du Travail, en collaboration : d'universitaires, CCEO et secteur et sur deux sujets d'actualité : "vieillesse et dépendance", "action sociale globale".

Les deux autres, pour le deuxième semestre, auront lieu à Courcelle. L'un portera traditionnellement sur l'ensemble de la protection sociale française, l'autre, de huit jours, sera orienté sur l'approfondissement du régime par répartition des caisses de retraite complémentaire.

C'est sur un problème auquel sont de plus en plus confrontées les familles, celui du "VIEILLISSEMENT ET DE LA DEPENDANCE" que s'ouvrira notre programme de formation syndicale 1992, à l'Institut du Travail de STRASBOURG du 10 au 14 février 1992.

Avant de légiférer, le gouvernement veut s'appuyer sur deux rapports dont les auteurs sont BOULARD et SCHOPHLIN pour étudier cette question et formuler des propositions.

A l'occasion de leur parution, la CGT et son UCR ont été amenées à donner leur opinion et VIE NOUVELLE de septembre dernier y a consacré un article.

Le vieillissement est un fait social et de cette fin de siècle. Les gens deviennent de plus en plus vieux, liés à l'évolution des sciences et des techniques tant industrielle, sociale, médicale et culturelle.

La dépendance est-elle une maladie ? Doit-elle être prise en charge par la Sécurité Sociale en tant que telle ? Ou bien par ceux et celles qui sont classés dans la tranche d'âge "vieillissante" ?

Nous invitons donc les militants et militantes ayant suivi le stage de niveau moyen, soucieux ou curieux de ces questions de participer à ce stage de nous retourner le bulletin ci-dessous :

BULLETIN D'INSCRIPTION - STAGE DE STRASBOURG
du 10 au 14 février 1992
VIEILLISSEMENT - DEPENDANCE

La candidature ci-dessous est proposée par la

Fédération _____ l'UD _____

La région _____

NOM et PRENOM _____

Adresse personnelle _____

Tél. travail ou domicile _____

Date de naissance _____ Date d'adhésion CGT _____

Responsabilités syndicales : _____

dans le syndicat : _____ à l'UD ou l'UL : _____

à la région : _____ à la Fédération : _____

Autres mandats _____

Bulletin d'inscription à retourner au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE CGT (à l'attention de Marie-Hélène DUBOIS) 263 rue de Paris 93516 MONTREUIL CEDEX

LA TRIBUNE DE L'IMMIGRATION POURQUOI FAIRE ?

L'escalade du racisme et de l'exclusion.

De LE PEN à GISCARD D'ESTAING, en passant par CHIRAC, toute la droite se promeut dans l'escalade du racisme. Le gouvernement y va lui aussi de son couplet. L'opinion publique est touchée comme le révèlent les différents sondages.

L'approfondissement de la crise alimente ces comportements d'exclusion.

Nous avons donc tous de grandes responsabilités pour combattre les causes et les conséquences de ce mal profond qui divise et avilit l'être humain. L'importance des questions de l'immigration, dans notre pays, en Europe, nous oblige à des efforts beaucoup plus conséquents pour faire connaître et diffuser les positions et propositions de la CGT.

La Tribune de l'immigration.

Dans ce cadre, le journal de la CGT pour les salariés migrants : "La Tribune" va se rénover ; sa diffusion doit revêtir un caractère beaucoup plus important.

La préparation du 44e Congrès de la CGT veut se faire au plus près des réalités de notre temps ; c'est le sens que nous voulons donner à "La Tribune" mais la réussite de son contenu et de sa diffusion dépend de vous.

Outil pour les responsables.

"La Tribune" peut être un outil CGT pour aider tous les militants dans leurs activités syndicales et répondre spécifiquement aux questions d'actualité relatives à l'immigration.

Un journal de masse spécifique.

Ce journal doit être diffusé largement vers les salariés immigrés.
Des améliorations possibles.

Depuis des années, le Secteur Migrants travaille à l'amélioration de son contenu et de sa forme. Aujourd'hui, nous sommes en train d'étoffer le collectif de rédaction et celui d'impulsion à sa diffusion.

Nous voulons également auto-financer le journal ; c'est pourquoi des améliorations sont apportées et le prix sera porté à 10 F.

Une affichette pour panneaux syndicaux est à la disposition des syndicats : "La place de l'immigration dans la CGT.... on en débat". Ce peut être un support pour cette campagne.

Nous voulons fidéliser et intéresser beaucoup plus les lecteurs, notamment : en veillant aux dates de sortie régulière du magazine, en le rendant plus attractif, en laissant la parole aux lecteurs, en abordant des thèmes précis.

Les thèmes abordés.

Outre les problèmes d'actualité, la parole sera donnée aux lecteurs dans une nouvelle rubrique.

Nous allons traiter, dans les prochains numéros :

– des conditions de travail au-travers de la situation des 4 x 10

vécus chez Talbot ;

- des conditions de vie et de travail, sur le chantier de Disney-Land, etc.

- des dix Régions et leurs Programmes d'Insertion des Populations Immigrées que les Préfets régionaux sont tenus d'établir.

Ainsi, le Secteur Migrants va perfectionner un outil indispensable à l'activité CGT pour appréhender ces questions spécifiques.

Sa diffusion aujourd'hui tournant autour de 2 000 exemplaires doit connaître une amplification. La première étape est son doublement, soit 4 000 exemplaires. Par là, c'est une incitation à adapter notre pratique syndicale à la réalité du terrain, à commencer par un plan de diffusion avec un responsable.

Cet effort est plus que nécessaire compte-tenu des inégalités et des exclusions accrues dont sont victimes les migrants et face aux médias et à l'impact de leurs commentaires tendant à la manipulation des consciences.

La Tribune, un support pour l'action.

La 7^e Conférence nationale des travailleurs immigrés, s'appuyant sur les travaux du colloque d'octobre 1990 : "Syndicat/Immigration - les enjeux d'aujourd'hui" et du 44^e Congrès de la CGT, va revêtir une importance considérable. "La Tribune" sera un support essentiel de sa préparation pour aller au débat dans les syndicats, dans les foyers, les cités, etc. à l'aube de l'Europe de 1993 où le silence se fait de plus en plus pesant sur le sort qui sera réservé aux immigrés, sur l'application des accords de Schengen.

On voit, au travers de ces quelques interrogations toute la place que doit prendre notre journal spécifique : "La Tribune".

MAIS TOUT DEPEND DE VOTRE ENGAGEMENT A IMPULSER SA DIFFUSION.

C'est pourquoi, nous voulons tendre à faire de "La Tribune" un journal qui s'adresse à tous les salariés pour mettre en valeur la capacité de la CGT à prendre en compte leur vécu mais également à dégager des suggestions, des propositions pour agir et inverser la situation. C'est un outil pour le syndicat, les militants, les syndiqués, les salariés.